

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 424 Rect.

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 36

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« de cette disposition »,

les mots :

« du deuxième alinéa du 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.